## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 12/06/20

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 12/06/20

Affichage le : 26/06/20

Transmission préfecture le : 26/06/20

AR Préfecture :

N°: 078-227806460-20200626-lmc1115426C-BF-1-1

Du: 26/06/20

Délibération exécutoire le : 26/06/20

ANNULE ET REMPLACE SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

Préfecture des Yvelines DRCL

Arrivé le: 0 1 JUIL. 2020

**INSEIL DEPARTEMENTAL** 

Séance du vendredi 26 juin 2020

POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATIONS DES RÉSULTATS - BUDGET PRINCIPAL

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5732.1 en date 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5886.1 du 25 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5932.1 du 28 juin 2019 adoptant le budget supplémentaire 2019 et détaillant les montants et conditions de versement des contributions et subvention relatifs au FS2I;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5980.1 du 22 novembre 2019 adoptant la décision modificative n°1 2019 ;

AR Préfecture du : 26/06/20

 $N^{\circ}: 078-227806460-20200626-lmc1115426C-BF-1-1$ 

2020-CD-1-6165.1:1/5

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-6050.1 du 20 décembre 2019 adoptant la décision modificative n°2 2019 ;

Vu le compte de gestion 2019 du budget principal, présenté par Monsieur le Payeur Départemental;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

AR Préfecture du : 26/06/20 N° : 078-227806460-20200626-lmc1115426C-BF-1-1 Article 1: Le compte de gestion 2019 du budget principal du Département présenté par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

Article 2 : Les résultats du compte administratif 2019 du budget principal du département des Yvelines sont arrêtés comme suit :

Résultats Budget Principal

Fonctionnement:	
Dépenses :	A continue
Prévus : €	1 445 642 616,68
Réalisé : €	1 160 200 552,74
Reste à réaliser : €	
Recettes:	
Prévus : €	1 445 642 616,68
Réalisé : €	1 339 484 384,44
Reste à réaliser : €	and word in out of the same in the same
	Littledan grind trapped in April 2004 of
Investissement :	
Dépenses :	
Prévus : €	485 073 533,00
Réalisé : €	432 193 546,06
Reste à réaliser : €	21 251 801,54
Recettes:	
Prévus : €	485 073 533,00
Réalisé : €	375 955 853,19
Dont affectation du résultat	118 444 834,03
Reste à réaliser : €	6 833 770,38
Résultats de l'exercice 2019	
Fonctionnement €	179 283 831,70
Investissement €	-56 237 692.87
Investissement € hors affectation du résultat 2018	-174 682 526,90

#### Résultats de l'exercice antérieur reporté

236 493 731,15
112 987 917,48
415 777 562,85
-169 225 610,35
246 551 952,50
-14 418 031,16
232 133 921,34

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR Préfecture du : 26/06/20 2020-CD-1-6165.1 : 4/5

 $N^{\circ}: 078\text{-}227806460\text{-}20200626\text{-}lmc1115426C\text{-}BF\text{-}1\text{-}1$ 

# CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 26 juin 2020

# COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATIONS DES RÉSULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire: Karl Olive

Votent POUR (40): Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2): Janick Géhin, Guy Muller.

Procurations (5): Sonia Brau à Philippe Benassaya, Monsieur Nicolas Dainville à Anne Capiaux, Alexandre Joly à Nicole Bristol, Didier Jouy à Josette Jean, Michel Laugier à Laurence Trochu.

AR Préfecture du : 26/06/20 N° : 078-227806460-20200626-lmc1115426C-BF-1-1